

## Plan d'exploitation: Formulaires R.2

Version 06/2024

Le présent document se veut un guide et ne peut être utilisé en tant que requête.

### Metadata

Langue PDF

Ce champ contrôle la langue PDF dans le formulaire après soumission.

- En transmettant cette demande à la FINMA, vous confirmez que les indications qu'elle contient sont complètes, véridiques et qu'elles ont été fournies en connaissance des dispositions pénales de la loi sur la surveillance des marchés financiers (art. 45 LFINMA) et des dispositions de la loi sur la surveillance des entreprises d'assurance. La FINMA se réserve le droit de vérifier les informations transmises et d'exiger, au besoin, des renseignements complémentaires (art. 29 LFINMA). Vous confirmez également que tous les originaux des annexes remises avec la demande sont conservés et peuvent à tout moment être mis à disposition de la FINMA.

### Formulaire R.2 : Tarifs et conditions générales d'assurance pour les assurances complémentaires à l'assurance-maladie sociale

Entreprise d'assurance :

Modifications valables à compter du

Raison sociale inscrite au Registre du commerce

Conformément aux Cm 7 à 10 Circ.-FINMA 17/05 « Plans d'exploitation - assureurs », la FINMA opère les distinctions suivantes lors de la collecte des informations

#### Cm 8, bleu foncé

informations du plan d'exploitation soumises à approbation qui sont couvertes par l'agrément de la FINMA et doivent être soumises pour approbation ou communiquées lors de l'agrément initial et à chaque modification ultérieure (art. 5 LSA) ;

#### Cm 9, bleu clair

informations devant obligatoirement être communiquées, que l'entreprise d'assurance remet à la FINMA uniquement pour information, sans que ces informations ne soient soumises à approbation ;

#### Cm 10, blanc

informations complémentaires qui ne sont recueillies qu'une seule fois ou que l'entreprise d'assurance consigne de manière appropriée dans ses dossiers, sans toutefois être tenue de les communiquer à la FINMA.

Justification et brève description de la modification du plan d'exploitation

La justification contient notamment une description de la situation et des effets de la modification du plan d'exploitation sur l'activité de l'entreprise. La modification du plan d'exploitation elle-même doit être expliquée dans le cadre de la brève description. Un document supplémentaire peut être annexé pour les cas complexes.

## Données relatives à la demande

### Liste des produits d'assurance complémentaire à l'assurance-maladie sociale soumis à agrément en vertu de l'art. 4, al. 2, let. r LSA

Pour les adaptations tarifaires de produits d'assurance complémentaire existants (y compris pour des adaptations des réductions), il faut sélectionner les produits concernés individuellement dans la section de détail (à gauche dans la navigation) ainsi que le champ "Modification". L'objet de l'adaptation (prime de référence /réduction) ainsi que la date de la dernière adaptation tarifaire doivent être saisis. On peut également faire figurer d'autres indications ou remarques.

Si la requête porte sur des réductions, les adaptations doivent être saisies dans la section "Réductions" (à gauche dans la navigation). Dans cette section, de nouvelles réductions peuvent également être saisies. Si des réductions sont supprimées, cela doit être indiqué, pour chacune des réductions concernées, à la fois dans la brève description de la modification du plan d'exploitation et dans les conditions d'attribution.

Si une modification des CGA est prévue, une modification doit être saisie de manière analogue aux adaptations tarifaires.

Pour l'introduction d'un nouveau produit d'assurance complémentaire, le champ "Nouveau produit" doit être sélectionné. Le nom du produit doit alors être saisi dans le champ de texte qui s'affiche (le cas échéant, ajouter les éventuels autres produits par le biais de "Ajouter une ligne"). Les produits apparaissent à gauche dans la navigation. Les détails du produit doivent être saisis de façon analogue aux adaptations tarifaires. Si des réductions sont introduites pour de nouveaux produits, les noms de ceux-ci peuvent être utilisés à la place des ID Finma.

Pour la fermeture d'un produit, il faut, après avoir sélectionné le produit, sélectionner "Oui" dans le champ "Run-off" puis saisir la date de fermeture.

Nouveau produit

<b>Nom du produit</b>
<input type="text"/>
Vous pouvez entrer de plus amples informations dans la section de détail (à gauche dans la navigation).

ID Finma	<b>Nom du produit</b>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Vous pouvez entrer de plus amples informations dans la section de détail (à gauche dans la navigation).	

## Nouveau produit

### Produit

<b>Nom du produit</b>
<input type="text"/>

<b>Tarif</b>
<input type="text"/>

Age effectif / âge d'entrée
<input type="text"/>

Remarques
<input type="text"/>

### Prestation principale

- Traitement dentaire
- Assurance de voyage et vacances
- Autre produit ambulatoire
- Produit à option (sans prestation)
- Hôpital division commune
- Hôpital division semi-privée
- Hôpital division privée
- Hôpital flex
- Autre produit hospitalier
- Soins de longue durée
- Indemnité journalière maladie individuelle
- Autres

### Prestation selon les CGA

- Traitement dentaire
- Assurance de voyage et vacances
- Autre produit ambulatoire
- Produit à option (sans prestation)
- Hôpital division commune
- Hôpital division semi-privée
- Hôpital division privée
- Hôpital flex
- Autre produit hospitalier
- Soins de longue durée
- Indemnité journalière maladie individuelle
- Autres

### Caractéristique tarifaire

- Région
- Age
- Sexe
- Franchise
- Liste des hôpitaux
- Autre participation aux frais
- Couverture accident
- Délai d'attente
- Sans caractéristique
- Supplément état de santé
- Autre caractéristique tarifaire

Liste des autres caractéristiques et description

## Produits existants

### Produit

Modification

Run-off

ID Finma

Nom du produit

Date de fermeture




Tarif

Dernière modification du tarif

Prime de référence

Modification des CGA

Dernière modification des CGA



Age effectif / âge d'entrée

Remarques

### Prestation principale

- Traitement dentaire
- Assurance de voyage et vacances
- Autre produit ambulatoire
- Produit à option (sans prestation)
- Hôpital division commune
- Hôpital division semi-privée
- Hôpital division privée
- Hôpital flex
- Autre produit hospitalier
- Soins de longue durée
- Indemnité journalière maladie individuelle
- Autres

### Prestation selon les CGA

- Traitement dentaire
- Assurance de voyage et vacances
- Autre produit ambulatoire
- Produit à option (sans prestation)
- Hôpital division commune
- Hôpital division semi-privée
- Hôpital division privée
- Hôpital flex
- Autre produit hospitalier
- Soins de longue durée
- Indemnité journalière maladie individuelle
- Autres

### Caractéristique tarifaire

- Région
- Age
- Sexe
- Franchise
- Liste des hôpitaux
- Autre participation aux frais
- Couverture accident
- Délai d'attente
- Sans caractéristique
- Supplément état de santé
- Autre caractéristique tarifaire

Liste des autres caractéristiques et description

## Réductions

### Réductions existantes

**Modification**

Réduction	Condition	Réduction minimale en % des primes	Réduction maximale en % des primes
<input type="text"/> Désignation	<input type="text"/>	<input type="text"/> Suppléments<0%	<input type="text"/> Suppléments<0%
<b>Produits concernés (ID Finma)</b> <input type="text"/>			
Entrer la virgule séparément.			
<b>Réduction temporaire</b> <input type="text"/>	<b>Date d'expiration</b> <input type="text"/>	La réduction est actuariellement, resp. juridiquement justifiée ou vise à favoriser des enfants, des jeunes adultes ou des familles. <input type="text"/>	

### Nouvelles réductions

Ajouter de nouvelles réductions

Réduction	Condition	Réduction minimale en % des primes	Réduction maximale en % des primes
<input type="text"/> Désignation	<input type="text"/>	<input type="text"/> Suppléments<0%	<input type="text"/> Suppléments<0%
<b>Produits concernés (ID Finma)</b> <input type="text"/>			
Entrer la virgule séparément.			
<b>Réduction temporaire</b> <input type="text"/>	<b>Date d'expiration</b> <input type="text"/>	La réduction est actuariellement, resp. juridiquement justifiée ou vise à favoriser des enfants, des jeunes adultes ou des familles. <input type="text"/>	

## Annexes

Toutes les annexes doivent être transmises par voie électronique. Les originaux correspondants doivent être conservés et présentés à la FINMA si celle-ci en fait la demande.

Pour tous les produits selon ch. 1 :

- Tarifs avec annexes selon Circ.-FINMA 10/03 "Assurance-maladie selon la LCA"
- CGA dont une modification est demandée (version en mode suivi des corrections)